

**Axe n° 6 :
Ralentissement des écoulements**

Action 6.10

Améliorer l'évacuation des crues en améliorant le réseau de drainage de la Garde

Objectif

Protéger la zone d'activités du Grand Pont des crues de la Garde.

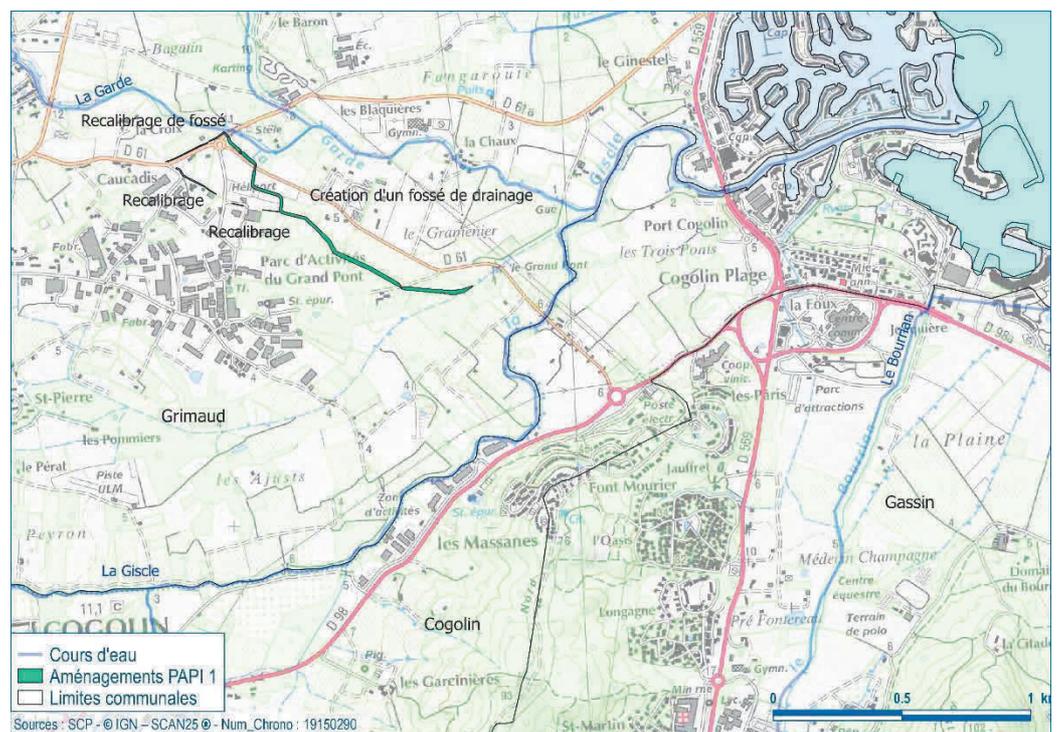
Favoriser le drainage des eaux provenant du lieu-dit La Croix et de la ZA vers le ruisseau Saint-Pierre.

Description de l'action

La zone d'activité du Grand Pont se situe en zone inondable et constitue l'un des trois enjeux majeurs présents sur le bassin versant de la Garde. La ZAC du grand Pont est inondée à partir d'événements de faible période de retour. Cela est en partie dû à la faible efficacité du réseau de drainage actuel, ce dernier devant permettre une fois aménagé d'évacuer un débit de 15 m³/s.

L'action s'intègre dans le programme d'aménagement de la Garde conçu en 2015. Les différents ouvrages sont actuellement étudiés au niveau PRO. Cette mission sera terminée fin 2018. Cette action prévoit quatre aménagements pour protéger et favoriser le drainage des écoulements : deux recalibrages de fossés, création d'un ouvrage sous route et création d'un chenal de crue.

Localisation des aménagements



L'action dans le PAPI

Objectif stratégique :
Réduire la vulnérabilité du territoire et augmenter sa résilience à l'inondation

Orientation stratégique :
Améliorer la résilience du territoire

Localisation

Bassin versant de la Garde

Lien avec la SLGRI

Grand Objectif concerné :
G03 : Améliorer la résilience des territoires exposés

Thème prioritaire concerné :
Réduction de la vulnérabilité

Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements



- **Premier aménagement : fossé n°6 (AM n°6) :**

Recalibrage et prolongement du fossé existant, avec une pente orientée vers l'est d'une longueur totale de 230 m, réfection partielle de l'ouvrage de franchissement sous la RD 61 situé en tête du fossé.

- **Second aménagement : recalibrage du fossé existant n°7 (AM n°7), dont l'objectif est d'améliorer le drainage des eaux de la ZA vers le ruisseau Saint-Pierre, via l'aménagement n°9 (chenal de crue) :**

Recalibrage des fossés existants et création de fossés intermédiaires pour assurer la continuité avec les ouvrages existants et la liaison avec l'aménagement n°9 : Longueur totale des fossés à ciel ouvert = 240 m,

Pose d'une canalisation en béton de 1,20 m de diamètre entre la sortie de la dernière buse existante et l'aménagement n°9, sur 70 m.

- **Troisième aménagement, création d'un ouvrage de traversée sous la RD61a (AM n°8), dont l'objectif est de permettre le passage sous la route des eaux provenant du lieu-dit La Croix et drainées par l'aménagement n°6. Ces eaux rejoignent ensuite le ruisseau Saint-Pierre via l'aménagement 9 (chenal de crue) :**

- Pose de deux cadres en béton (l=3m, L=21m, H=2m),
- Ouvrages de raccordement au fossé n°6 en amont des cadres et au chenal n°9 en aval, constitués d'enrochements,
- **Quatrième aménagement, création d'un chenal de drainage entre la RD61a et le ruisseau Saint-Pierre (AM n°9), dont l'objectif est de permettre le drainage de la plaine d'inondation vers le ruisseau Saint-Pierre :**
- Création d'un chenal de crue entre l'aménagement n°8 et le ruisseau Saint-Pierre, sur un linéaire total de 1,25 km. Les dimensions varieront selon les tronçons suivants :
 - Tronçon 1, du PM0 (entrée de l'aménagement n°8), au PM634 (jonction fossé en provenance de la ZA) : 1,50 m en base et 12 m en gueule de m ;
 - Tronçon 2, jusqu'au PM770 (changement de pente du TN) : 4,50 m en base et 15 m en gueule ;
 - Tronçon 3, jusqu'au PM1250 (jonction avec le ruisseau Saint-Pierre) : 5,00 m en base et 17 m en gueule.
- Implantation d'une végétation arbustive le long du chenal (intégration paysagère) sur certains secteurs sensibles,
- Création de traversées sous les chemins d'accès à des parcelles exploitées, sous la RD61 et sous le chemin d'accès à l'Hôtel de la Pierrerie. Toutes les traversées seront réalisées au moyen de cadres béton.
- Création d'un siphon sous le chenal afin d'assurer le transfert gravitaire des eaux traitées de l'usine d'épuration de Grimaud, la conduite Ø600 en fonte actuelle étant impactée par le tracé du chenal.

Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements



Cette action est actuellement en cours de mise en œuvre. La mission PRO sera terminée fin 2018, la conduite des démarches foncières auprès des propriétaires et la rédaction des conventions d'occupations temporaires avec certains propriétaires et la commune de Grimaud sont également en phase de réalisation. L'instruction des dossiers règlementaires est bien avancée.

L'action s'inscrit également dans le contrat de rivière « Giscle et fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez » (action C.12). Elle est partiellement financée dans le cadre de ce Contrat de rivière.

Le montant de l'aménagement (AM6, AM7, AM8 et AM9) est présenté ci-dessous :

- Travaux : 2 420 760 € HT
- CSPS : 48 416 € HT
- Acquisitions foncières : 138 000 € HT

Le total s'élève à 2 607 176 € HT, arrondi à 2 610 000 € HT.

Dans le cadre du contrat de rivière, une subvention de la région Sud-PACA d'un montant de 219 750 € HT a été octroyée.

Ainsi ; le montant restant à financer s'élève à 2 390 250 € HT, arrondi à 2 400 000 € HT

Axe n° 6 : Ralentissement des écoulements



Déroulement des opérations

Durée globale : 2 ans

**Montant estimatif :
2 400 000 € HT**

Portage de l'action
Maîtres d'ouvrage : CCGST

Partenaires techniques :
services techniques des communes,

Modalité de mise en œuvre

Le pilotage et la coordination seront assurés par le chargé de projets travaux de la CCGST (Cf. action 0.2). La réalisation sera effectuée par un bureau d'étude spécialisé pour les différentes phases de maîtrise d'œuvre.

Échéancier prévisionnel

Compte-tenu des études d'exécution et des procédures réglementaires et foncières nécessaires, la réalisation de cet ouvrage s'échelonne sur 2021 et 2022. La répartition des différentes phases de réalisation est donnée dans le chronogramme du PAPI, pièce B6 du dossier de candidature. Les études réglementaires sont déjà engagées depuis 2016 et le dossier pour l'obtention de l'autorisation environnementale a été déposé en mars 2018, ce qui est compatible avec le calendrier annoncé.

Plan de financement

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau RMC	CD 83	Etat BOP 181	Etat FPRNM
Travaux d'amélioration du réseau de drainage de la Garde	CCGST	2 400 000 €	50 %	0 %	Financement potentiel	0 %	50 %
TOTAL (€ HT)			1 200 000 €	0 €		0 €	1 200 000 €

Indicateurs de suivi/réussite

- Rapports de mission PRO, acquisition foncière et divers conventions ;
- Marché public de travaux notifié ;
- Travaux réalisés et dépenses engagées.